



CONSEIL PORTUAIRE

8 JUIN 2009

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU 29/01/2009**

COMMUNE : AGDE
DEPARTEMENT : HERAULT
PORTS DE PLAISANCE : CAP D'AGDE ET AMBONNE

CONSEIL PORTUAIRE

SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2009

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Gilles D'ETTORE, Maire de la Ville d'AGDE, suite à convocations adressées individuellement en date du 14 Janvier 2009.

L'ordre du jour est ainsi arrêté :

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/09/2008 ;**
- **Rapports d'activités des ports et du Centre Nautique au 31/12/2008 ;**
- **Comptes de résultats prévisionnels 2009 ;**
- **Prévisions de travaux et d'investissements pour 2009 ;**
- **Propositions de tarifs pour 2009 : tarifs ports : tarifs de grande plaisance ; tarifs ports 2009 : parking mise à l'eau et utilisation des plans inclinés ;**
- **Questions diverses.**

PRESENT(E)S

M. DRUILLE, Adjoint, suppléant de M. D'ETTORE ; M. FREY, 1^{er} Adjoint, Président de la S.O.D.E.A.L, représentant le concessionnaire ; M. GAUDY, représentant du Conseil Général de l'Hérault ; M. BOURDEL, D.G.S.T Ville, représentant les membres du personnel communal ; M. WEISS, suppléant, représentant les membres du personnel du concessionnaire ; MM. BOISARD, BRESSON, LAPOINTE, représentants titulaires des usagers ; M. HUBAC, représentant les services nautiques (constructions et réparations) ; M. SOUQUES, représentant les associations sportives liées à la plaisance ; M. BROSSARD, représentant les associations touristiques liées à la plaisance ; M. BARBANCE, représentant des pêcheurs
M. RUIZ, Conseiller municipal et Vice-Président de la S.O.D.E.A.L ;
M. OULIEU, Conseiller municipal et Vice-Président de la S.O.D.E.A.L ;
S.O.D.E.A.L : M. BOUCHER, D.G ; MM. VANCAO, LABIDOIRE, WEISS, COUSIN, NOISETTE ;
BOURRIQUEL
Membres suppléants du Conseil Portuaire : MM. REYES et ROBIN, représentants des usagers

ABSENT(E)S

M. MOUTON, C.C.I de Béziers/St Pons ;

EXCUSE(E)S

M. BROUSSES, D.G.S Ville

Le quorum des membres étant atteint, le Conseil Portuaire a pu valablement rendre des avis.

M. DRUILLE a ouvert la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/09/2008

M. BOISARD a fait remarquer qu'il était présent lors de la dernière réunion du Conseil Portuaire. Le secrétariat administratif en a pris note.

Sur la redevance environnementale

Plusieurs plaisanciers ont manifesté leur désaccord sur ce sujet.

Or, M. FREY a rappelé que le C.L.U.P et le Conseil Portuaire s'étaient prononcés favorablement le 26/09/2008, pour la mise en place de cette redevance au 1/01/2009.

Le Conseil Municipal l'a approuvé, également le 15/12/2008 ; le Conseil d'Administration de la S.O.D.E.A.L, in fine, le 8/01/2009.

M. BOUCHER a indiqué que la réalité était la suivante : un quai-transfert ; une déchetterie et du personnel. Le montant affiché de la redevance correspond au prix coûtant.

Il a proposé d'appliquer en 2009 un autre mode de calcul pour les professionnels ; et pour les plaisanciers, de se baser sur le linéaire de bateau.

M. FREY a souligné qu'il était certain, qu'en 2010, la quantité de déchets baisserait, du fait de cette redevance.

Il a indiqué que la Ville devait faire des efforts, dans ce secteur ; mais également la S.O.D.E.A.L et les plaisanciers. Le coût sera partagé entre tous les producteurs de déchets.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) a baissé depuis 3 ans, sur le territoire. Aussi, les personnes ont modifié leurs comportements. Dans les ports, on a pu noter ce changement.

A la question de M. LAPOINTE sur les raisons de l'augmentation des coûts, M. OULIEU lui a répondu qu'il existait plusieurs filières de traitement des déchets et qu'une réglementation spécifique était à respecter (exemple : un local spécial doit être prévu le stockage des fusées de détresse).

M. WEISS a informé qu'en un an, le poids des déchets ménagers s'était réduit, sur les bateaux, du fait du tri sélectif.

Ensuite, M. GAUDY a rappelé qu'on était tous « condamnés » à préserver notre environnement. Les hommes évoluent dans leurs attitudes. Mais, demeure toujours le problème de la répartition des responsabilités entre les producteurs de déchets. Une étude économique est à lancer. Au terme de cette dernière, le Conseil Municipal devrait se prononcer.

Pour M. HUBAC, cela touche psychologiquement les personnes.

M. FREY a insisté sur le fait que la crise économique, que la France traverse, ne doit pas être un alibi, pour ne pas traiter des problèmes environnementaux.

Aujourd'hui, le coût du traitement est à son point culminant. Il faut une prise de conscience des individus.

Enfin, M. BOUCHER a ajouté que la S.O.D.E.A.L doit se mettre en adéquation avec la nouvelle et récente réglementation dans ce domaine.

Vote : AVIS FAVORABLE

2. Rapports d'activités des ports et du Centre Nautique au 31/12/2008

M. LABIDOIRE a présenté ces deux documents. Il a essentiellement détaillé les travaux des ports.

- **Les Ports**

Il a mis en évidence les points suivants.

Le chiffre d'affaires du Port principal est de 5.538 K€, en augmentation de +8,09% ; pour Port Ambonne : 352 K€, en augmentation de +9,64%.

La fréquentation est en augmentation, au niveau :

- du Port principal : 2496 abonnements annuels au 30/06 ;

- du Port Ambonne : 249 abonnements annuels au 30/06.

Par contre, les escales connaissent une baisse importante, depuis 7 ans : on a compté 9661 escales en 2008, contre 10.997 en 2007.

Un point a été effectué sur les travaux et les investissements dans les ports, en 2008, au regard du contrat de Délégation de Service Public (DSP), signé en 2005, ainsi que de l'avenant N°1 du 18/12/2006.

Cf. pages 10 à 12 du rapport d'activités

Vote : AVIS FAVORABLE

- **Le Centre Nautique**

M. LABIDOIRE a abordé les perspectives de développement de la structure, notamment : la création de stages de courte durée ; de stages multi-supports pour les enfants ; la mise en place d'une éco-gestion du Centre Nautique, pour intégrer les enjeux de développement durable.

Ensuite, il a repris les investissements effectués en 2008.

Cf pages 21 et 22 du rapport d'activités

Vote : AVIS FAVORABLE

M. FREY a invité les plaisanciers à poser des questions.

A la question de l'amélioration des chiffres des escales, M. BOUCHER a répondu qu'actuellement, les places des abonnés de ports étaient utilisées pour les escales et que M. COUSIN avait pour mission d'améliorer la situation (exemples : par une réservation en ligne ; par la proposition de packs de prestations). En effet, l'escale doit être un lieu de séjour organisé, un lieu d'accueil.

Pour M. BRESSON, cela implique de mettre en place du personnel et, de revoir l'état des équipements, notamment des sanitaires (problèmes de vétusté, d'entretien et de sécurité).

Cf sanitaire de l'Ancienne Douane

M. FREY a annoncé que dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Ancienne Douane, les sanitaires seraient refaits.

M. WEISS a indiqué que le sanitaire du Bassin IV fera, en premier lieu, l'objet de travaux.

Ensuite, M. LAPOINTE a porté à la connaissance de MM. FREY et OULIEU le problème du local d'examen des permis bateau. M. LE MAIRE a donné son accord pour la salle de réunion du Centre Nautique. Mais, il s'avère que ce local n'est pas aux normes (en termes de sécurité et d'accessibilité). Sur le CAP D'AGDE, il n'y a donc aucune salle adéquate. Il est regrettable que les candidats au permis soient obligés de passer l'examen à MONTPELLIER ou NIMES. Sur le littoral, rien n'est prévu, ni à VALRAS, ni à MARSEILLAN.

M. OULIEU a pris en charge ce dossier. Il a informé que le Responsable Régional des Affaires Maritimes avait donné un avis défavorable à propos de la salle prêtée par la Mairie.

Aussi, M. D'ETTORE, Député-Maire, lui a adressé un courrier, pour tenter de lui faire changer de point de vue sur la situation. L'Attaché parlementaire de M. D'ETTORE a pris le relais sur ce dossier, pour rencontrer des personnes placées au-dessus du Responsable Régional des Affaires Maritimes.

Enfin, M. FREY a informé M. LAPOINTE qu'il se chargeait de relancer l'Attaché parlementaire de M. D'ETTORE, afin d'avoir un centre d'examen sur le CAP D'AGDE, pour des raisons pratiques et économiques.

3. Comptes de résultats prévisionnels 2009

M. FREY a annoncé que la S.O.D.E.A.L avait décidé un rythme et un certain niveau d'investissements en 2009, en mettant l'accent sur la qualité des prestations et des équipements.

Aucune observation n'a été faite.

Vote : AVIS FAVORABLE

4. Prévisions de travaux et d'investissements pour 2009

M. LABIDOIRE a rappelé le total des investissements

- pour les ports : 569.450 € ;
- pour le Centre Nautique : 44.500 €.

D'autre part, M. BOUCHER a ajouté que le 15/12/2008, le Conseil Municipal de la Ville avait adopté un avenant N°2 au contrat de Délégation de Service Public des ports, signé en 2005, autorisant ainsi la SODEAL à réaliser les investissements, au terme d'une période de 5 ans, de 2009 à 2013 (initialement les investissements étaient planifiés annuellement).

Plusieurs plaisanciers ont demandé l'acquisition d'un Berck remorque pour l'accès au plan incliné de mise à l'eau.

Cet achat a fait l'objet d'un commencement d'étude par la S.O.D.E.A.L. Pour l'instant, le coût n'a pas été estimé. Au préalable, il faut évaluer les recettes produites par cet équipement et réaménager le plan incliné.

M. BOUCHER a indiqué que cela n'était pas prévu dans les investissements de l'année 2009.

Certes, cet investissement serait productif et utile pour la zone, surtout pour les catamarans (environ 30). Par exemple, aux SAINTES-MARIS DE LA MER, le coût est de 800 €.

M. FREY a précisé que cette demande serait prise en compte dans le cadre de la réflexion menée sur les nouveaux aménagements de la zone technique. Le caractère du port est à préserver. En outre, il ne faut pas être préoccupé en permanence par la création de places dans le port. Il convient de rationaliser et de penser, notamment, à la faisabilité d'un port à sec.

M. BOUCHER a indiqué que cela n'était pas le moment de remettre en cause l'économie générale du contrat de D.S.P des ports et du Centre Nautique, signé en 2005.

M. FREY a développé des pistes de réflexion :

- l'extension des activités de la S.O.D.E.A.L., en concertation avec la Ville ;
- des places de bateaux supplémentaires sur les Berges de l'Hérault ;
- la gestion du port fluvial, au niveau du Canal du Midi.

Cela compléterait ainsi l'offre existante.

Par ailleurs, à la question de M. BOISARD sur le nombre d'impayés, M. COUSIN a précisé que 5 bateaux avaient été mis en fourrière.

M. LABIDOIRE a informé que des mises en recouvrement et des injonctions de payer étaient appliquées. Le Tribunal de Grande Instance adressait des injonctions de payer.

Il a souligné que la tendance actuelle était au paiement fractionné.

À l'interrogation de M. HUBAC sur l'existence d'une filière d'élimination des épaves, M. FREY a répondu que cette dernière était à développer, mais pas au cœur de la station du CAP D'AGDE.

Vote : AVIS FAVORABLE

5. Propositions de tarifs 2009 :

- **Tarifs ports**

M. FREY a annoncé une augmentation de +3,25%.

Vote : AVIS FAVORABLE

- **Tarifs de grande plaisance**

(coût du stationnement dans le port et redevance environnementale)

Cf page 53 du dossier

Il a été proposé pour la saison 2009 :

- un tarif à la journée :
73,09 € pour un bateau de 24 mètres ;
132,00 € pour un bateau de 30 mètres
- un tarif à l'année :
5.310,32 € pour un bateau de 24 mètres ;
7.868,40 € pour un bateau de 30 mètres.

Vote : AVIS FAVORABLE

- **Tarifs pour le parking de mise à l'eau et l'utilisation des plans inclinés**

Cf page 54 du dossier

Il a été proposé, pour la saison 2009 :

- 1 droit d'accès et de stationnement du véhicule et de la remorque, pour les plaisanciers :

- 1 accès 8,00 € la journée

- 3 accès 20,00€

- 10 accès 50,00€

- pour les professionnels : pour 100 accès, 200,00 €.

M. WEISS a suggéré qu'il y ait deux secteurs : un lieu de mise à l'eau contrôlée et payante ; un autre accessible avec les modes actuels de passage (clés et tags).

M. BROSSARD a indiqué que les professionnels du tourisme réagissaient négativement.

MM. FREY et BOUCHER ont conclu sur ce dernier point, en exprimant leur accord pour un minimum de tarification, car cet équipement allait générer des travaux et des frais d'entretien. En effet, cela est le seul moyen de discipliner l'usage du plateau technique.

Vote : AVIS FAVORABLE

6. Questions diverses

Prochain Conseil portuaire : juin 2009

AVENANT N°3 DSP PORTS ET CENTRE NAUTIQUE



NOTE DE SYNTHESE **CONSEIL PORTUAIRE DU 08 JUIN 2009**

N/Réf. : PB/CR

Objet : Avenant à la Délégation de Service Public Ports et Centre Nautique

Par un contrat signé le 29 juin 2005, la commune d'Agde a délégué à la S.O.D.E.A.L. la gestion des Ports du Cap d'Agde et du Centre Nautique. Deux avenants modifiants à la marge le contrat s'en sont suivies.

Au travers d'un avenant n°3, il est envisagé par la ville d'étendre le périmètre de la délégation en y intégrant une partie de l'emprise du parking « Auvergne ».

Cette surface de 8 936 m², récemment déclassée du domaine public routier communal permettra à la SODEAL d'y envisager des aménagements de nature à offrir des places de ports supplémentaires.

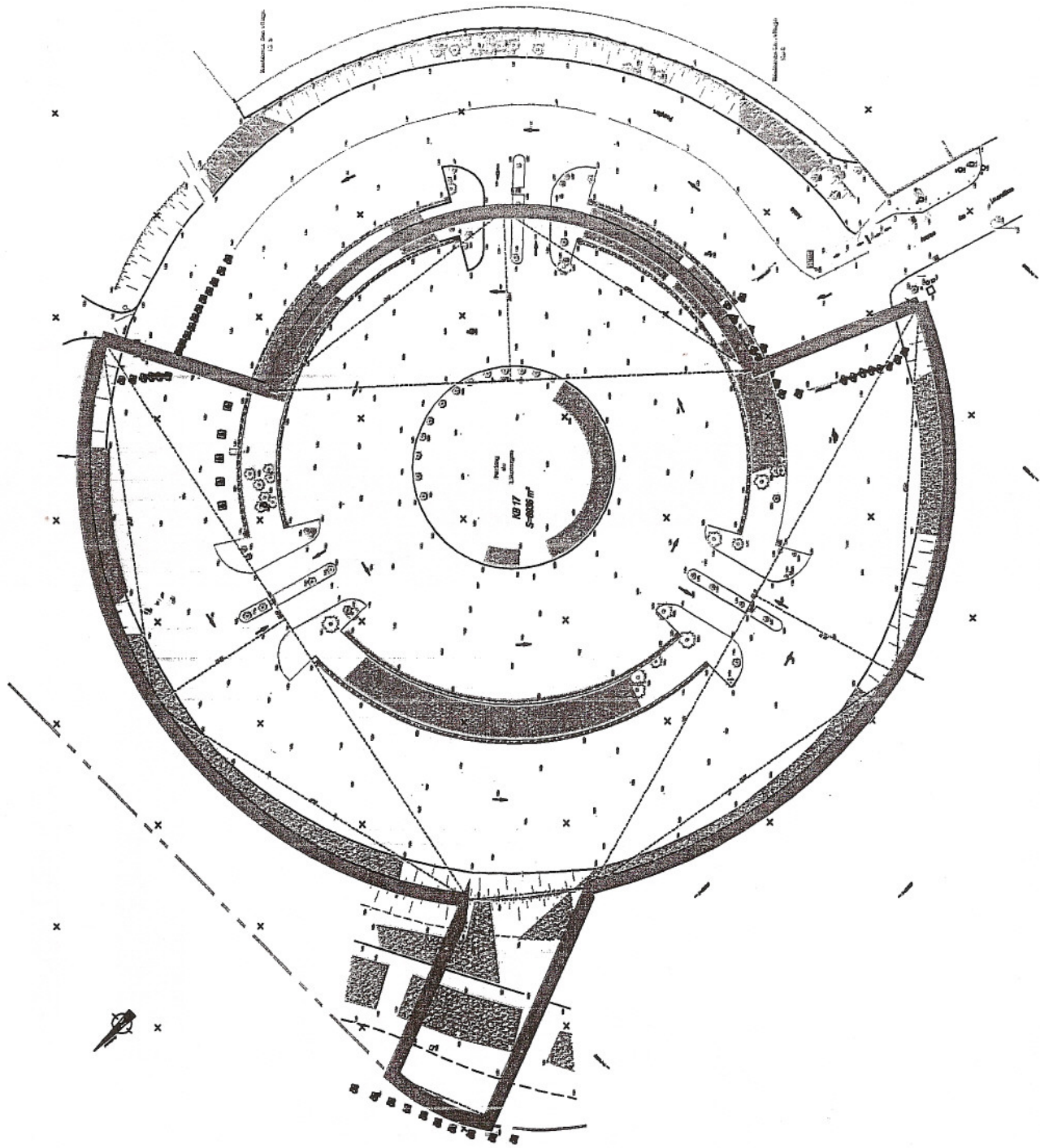


Fig. 17

BILAN D'ACTIVITES 2008